

circonstances mon honorable ami a proposé de nommer cette commission et pour quelle fin ? Les honorables membres de cette Chambre, du moins ceux qui y ont siégé avant ce jour, se souviennent que maintes et maintes fois mon honorable ami a déclaré que sa politique était la conciliation et les négociations. Dans le cas seul où la conciliation et les négociations échoueraient, il deviendrait nécessaire de nommer une commission pour constater quelles conditions les deux parties accepteraient.

Mais si mon honorable ami a porté contre l'ex-gouvernement une accusation avec plus de raison et d'à propos qu'une autre, c'est celle d'avoir manqué de courtoisie et d'avoir agi arbitrairement à l'égard du Manitoba, qu'il n'avait pas cherché à consulter le gouvernement du Manitoba, qu'il avait employé le remède extrême que la loi lui donnait, sans avoir la politesse d'entendre les explications que le Manitoba aurait pu fournir. Ces messieurs ont-ils oublié que mon honorable ami (M. McCarthy), qui a agi en qualité d'avocat du Manitoba, a demandé en vain un délai de huit ou dix jours pour permettre aux membres du gouvernement du Manitoba de comparaître et d'être entendus en personne ? Ont-ils oublié la hâte grossière avec laquelle ils ont poussé cette controverse, et ont-ils oublié que c'est pour ces motifs, autant que pour tout autre, que mon honorable ami (M. Laurier) a blâmé leur conduite ?

Quelle a été la politique de ces messieurs ? La nôtre, disent-ils, a été une politique à double face, mais qu'a été celle de l'honorable chef de l'opposition ? Quelle a été celle de son fidèle ami et *whip* (M. Taylor) que j'ai le plaisir de voir à son siège ?

Hier soir, mon honorable ami qui siége à mes côtés—l'honorable député de Leeds n'étant pas présent dans le moment—a cité les derniers journaux conservateurs, les organes de ces messieurs, lesquels rapportaient une déclaration fort remarquable faite par l'honorable député de Leeds (M. Taylor), à qui je fournis l'occasion de la désavouer ou de la modifier s'il le désire.

Le rapport que mon honorable ami a lu disait que l'honorable député de Leeds a déclaré aux électeurs de Grey-nord qu'il avait été envoyé pour annoncer que la législation réparatrice ne faisait plus partie du programme politique des conservateurs. Il a annoncé, de plus, qu'il avait été envoyé pour dire aux électeurs que s'ils votaient pour M. Paterson ils votaient pour la domination de la province de Québec. Or, j'aimerais savoir si ce journal rapporte fidèlement la déclaration faite par l'honorable député.

M. TAYLOR : Je demanderai à l'honorable ministre dans quel journal il lit cette déclaration. Elles ne sont pas tombées sous mes yeux ; mais pour me justifier devant cette Chambre et le pays, je crois devoir dire que je n'ai aucunement déclaré dans Grey-nord ou ailleurs que j'avais été envoyé là par mon chef pour faire aux électeurs une déclaration quelconque. Mon honorable chef m'a demandé de le rencontrer, vendredi, à Toronto. Rendu à Toronto, j'ai reçu de lui un télégramme déclarant qu'il n'avait pu, lui-même, se rendre dans cette ville pour rencontrer une députation d'Owen-Sound. Cette députation m'a prié d'assister à la mise en nomination des candidats, et je m'y trouvais présent ; mais mon chef ne savait pas que j'y étais allé. Pour ce qui regarde la domination

française, pendant que je me trouvais là, j'ai parlé dans le sens que je vais exposer. J'ai dit, d'abord, que, pour ce qui regarde la question des écoles du Manitoba, c'était maintenant aux honorables membres de la droite de la régler ; que le pays s'était prononcé contre le règlement proposé par le parti conservateur, et que ce dernier n'avait pas maintenant d'autre politique que de laisser à ses successeurs la solution de cette question.

Je n'ai fait aucune déclaration spéciale en mon nom ou au nom de tout autre, et la seule allusion que j'ai faite à la domination française est celle-ci : J'ai dit que le leader actuel du gouvernement avait, selon moi, dans la distribution des portefeuilles, traité injustement la province de l'Ontario. Cette province possède cinq ministres dans le cabinet fédéral actuel, tandis que la province de Québec en possède sept. J'ai ajouté que, dans le gouvernement qui a précédé immédiatement celui que nous avons aujourd'hui, l'Ontario avait l'un des grands départements qui dépensent le plus, c'est-à-dire, le département des Chemins de fer et des Canaux.

M. L'ORATEUR : L'honorable député est depuis longtemps en dehors de la question.

M. TAYLOR : J'ai une explication à donner. L'honorable ministre m'a accusé d'avoir fait une certaine déclaration comme celle que m'ont attribuée certains journaux. Je crois devoir lui répondre que si des journaux m'ont attribué des paroles autres que celles que j'exprime maintenant, ils ont faussement rapporté ce que j'ai dit. Je n'ai pas lu ces journaux ; mais je vais maintenant exposer ce que j'ai dit relativement à la domination française, et si mes explications sont mauvaises, que l'honorable ministre les critique.

Le *Globe* a mal rapporté mes paroles, et lorsque j'ai parlé, la seconde fois, dans la localité que j'ai déjà mentionnée, j'ai défilé le *Globe*, ou tout autre, de contredire ma déclaration, comme je défie également les honorables membres de la droite, aujourd'hui, de le faire. Dans l'ex-gouvernement, l'Ontario avait le département des Chemins de fer et des Canaux, qui est l'un des départements qui dépensent le plus. Ce département a été enlevé à l'Ontario et donné aux provinces maritimes. La province de l'Ontario avait aussi, dans le gouvernement fédéral, le département de l'Agriculture, et, comme l'Ontario est la province agricole la plus importante du Canada, elle avait droit, selon moi, à ce département. Mais ce département lui a été enlevé pour le donner à la province de Québec. La province de l'Ontario a maintenant dans le cabinet quatre représentants—le ministre de la Justice dont le département n'entraîne pas de grandes dépenses ; deux percepteurs des taxes, le contrôleur des Douanes et le directeur général des Postes, qui vend des timbres-poste, et le ministre du Commerce dont le département n'a pas de grandes dépenses à faire.

La province de Québec a dans le cabinet six représentants et un ministre sans portefeuille. Je croyais que cette province avait plus que sa part et je l'ai dit. La déclaration que j'ai faite sur le nombre de ses représentants dans le cabinet est exacte, et mon honorable ami ne saurait la contredire. Je n'ai dit rien de plus au sujet de la domination française. Je croyais que l'honorable chef du gouvernement avait traité injustement la province de l'Ontario, et je le crois encore.